

KERNILIS



VIVRE EN HARMONIE

BULLETIN

D'INFORMATIONS

MUNICIPALES

Vendredi 30 novembre 2018

MEMENTO

- **MEDECIN** : En cas d'urgence, faire le 15.
- **INFIRMIERE** : Cabinet Infirmier. Tél. : 02.98.83.38.06 ou 06.82.20.48.20.
- **PHARMACIE** : Pour connaître les pharmacies de garde, appeler le 3237.
- **CABINET DE KINESITHERAPIE** : Tél. : 02.98.25.54.22. Adresse : 3 bis, allée des Peupliers à Kernilis.
- **TAXI** : « TAXI PHIL », KERNILIS. Tél. : 06.80.15.69.19. « LE ROY », LESNEVEN. Tél. : 02.98.83.00.22.
- **MAIRIE** : lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h30 / 12h30 et 13h30 / 17h30, mercredi 9h00 / 12h00 et 13h30 / 16h00, samedi de 10h00 à 12h00 (**les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois**). Tél. : 02.98.25.52.43. Fax : 02.98.25.57.32. Site internet : www.mairie-kernilis.fr
- **AGENCE POSTALE** : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 15h30, mercredi de 9h00 à 10h30, samedi de 10h00 à 11h45 (**les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois**). Tél. : 02.98.25.52.37.
- **BIBLIOTHEQUE** : Horaires d'ouverture : lundi : 14h00 – 16h30, mercredi : 10h00 – 11h45 et 14h00 – 18h00, jeudi : 14h30 – 16h00, vendredi : 14h00 – 16h30 et 18h00 – 19h00, samedi : 10h30 - 12h00.
- **PRESSE** : Correspondant Le Télégramme : Mme LINO Florence au 07.87.94.38.92 ou florence.lino@orange.fr. Correspondant Ouest France : M. SIMIER Yvon au 02.98.40.74.86 ou 06.81.79.52.76 ou yvon.simier@orange.fr
- **ADMR DU BASSIN DE L'ABER-WRAC'H**, 40, rue du Général de Gaulle à Ploudaniel – 02.29.62.61.69.
- **AMADEUS AIDE ET SOINS** (aide et soins à domicile, équipe spécialisée Alzheimer, services aux familles, portage de repas, garde d'enfants, jardinage-bricolage, téléassistance). Tél. : 02.98.21.12.40. Mail : contact@amadeus-asso.fr.
- **CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE** : Le CLIC a pour mission d'accueillir les personnes de plus de 60 ans et leur famille, de les renseigner sur leurs droits sociaux, de les accompagner dans leurs démarches administratives, de répondre à leurs diverses questions : aides à domicile, structures d'accueil, retours d'hospitalisation, adaptation du logement, APA, aide sociale, aides financières... Renseignement et prise de RDV auprès du secrétariat, le matin, du lundi au jeudi, de 9h à 12h, au 02 98 21 02 02
- Réseau de Santé **RESPECTE** – Soins de support ou soins palliatifs. Tél. : 02.98.30.70.01. Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00. Site web : www.respecte.org
- **REPAM** (Relais Parents Assistantes Maternelles) : contact : Isabelle Le Borgne, éducatrice de jeunes enfants : 06.47.82.78.48.

COMMUNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 NOVEMBRE 2018

I – AMÉNAGEMENT DES ROUTES DE KÉRIVÈS ET DE KERBRAT

M. Le Maire expose à l'Assemblée que les routes de Kérivès et de Kerbrat sont les seules de l'agglomération qui ne disposent pas d'aménagements pour les piétons (présence de fossés de part et d'autre de la chaussée).

Dans la suite logique de la mise en souterrain des réseaux souples (Basse Tension, Eclairage Public et France Télécom) qui vient d'être réalisée, l'aménagement des bas-côtés est souhaitable.

Compte-tenu du nombre d'habitations concernées, la réalisation d'un trottoir d'un seul côté paraît suffisante ; l'autre côté étant à traiter de façon naturelle (noues).

L'estimation des dépenses s'élève à 120.000 € H.T., à inscrire au Budget Primitif 2019.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé :

- adopte l'opération décrite ci-dessus,
- autorise le Maire à solliciter les subventions au titre de la DETR 2019, le FSIL et le Fonds de concours de la Communauté de Commune de Lesneven, afin de financer cette opération.

II – TARIFS COMMUNAUX 2019

Les tarifs communaux 2019 sont arrêtés comme suit :

Location			
■ Maison « Coat », 22 rue de Keranna			400 € / mois
■ Studio presbytère			335 € / mois
■ Maison Cabon (rdc)			400 €/ mois
■ Maison Cabon Studio 1			300 €/ mois
■ Maison Cabon Studio 2			300 €/ mois
Location des salles			
■ Salle polyvalente			
	<i>Petite salle</i>	<i>Repas</i>	350 €
		<i>Apéritif</i>	90 €
	<i>Grande salle</i>	<i>Repas</i>	500 €
		<i>Apéritif</i>	175 €
	<i>Forfait 2 jours :</i>		
	<i>Petite + petite</i>		525 €
	<i>Grande + petite</i>		675 €
	<i>Grande + grande</i>		750 €
■ Patronage			100 €
	<i>Apéritif, café</i>		50 €
■ Boulodrome			20 €
Location diverses			
■ Table			1,50 € / table
■ Chaise			0,50 € / chaise
Cantine municipale			
■ Carnet enfant			69,00 €
			Soit 3,45 € / repas
Garderie municipale			
			1,00 € la demi-heure
			0,50 € le goûter
Eau potable			
■ Abonnement			52 €
	- 1 ^{ère} tranche (0 à 150 m ³)		0,80 €
	- 2 ^{ème} tranche (151 à 500 m ³)		0,57 €
	- 3 ^{ème} tranche (plus de 500 m ³)		0,53 €
■ Branchement			
	- Droit de raccordement		310 €
	- Travaux de raccordement		620 €
	- Raccordement complet		930 €
Concession cimetière			
			69 € / m ²
			138 € / 2 m ²
			276 € / 4 m ²
			414 € / 6 m ²
Caveaux			
■ 3 places			1 520 €
■ 6 places			2 160 €
Abonnement bibliothèque			
			15 € / an / famille
Buses			
■ 160 de diamètre PVC			9,5 € / ml
■ 200 de diamètre PVC			11,5 € / ml
■ 250 de diamètre PVC			19 € / ml
■ 300 de diamètre béton			18 € / ml
■ 300 de diamètre PVC			22 € / ml
Pierres			
■ Non triées			55 € / m ³
■ Triées			75 € / m ³
Stérile			
■ Fin			55 € / m ³
■ Grossier			50 € / m ³
Gravillons			
			60 € / m ³
Terre noire			
			4 € / m ³ à emporter
			6 € / m ³ livré

III – FINANCES COMMUNALES

- Concours du receveur municipal : accord du Conseil Municipal pour accorder une indemnité de conseil au taux de 100 % par an à M. LE PENNEC Emmanuel, Trésorier au Centre des Finances Publiques de LESNEVEN.
- Règlement Européen Général sur la Protection des Données (RGPD) : dans le cadre de la mise en conformité avec le RGPD, chaque collectivité doit désigner un délégué à la protection des données. Sur proposition de la Communauté de Communes, le Conseil Municipal accepte de participer à la démarche mutualisée avec les 13 autres communes du territoire, afin d'externaliser cette fonction. Cette mission sera confiée à un prestataire (Télécom Ingénierie et Entreprises) pour un coût total de 16.224 € T.T.C. ; la Communauté de Communes prenant à sa charge 40% de la dépense, le solde sera réparti entre les 14 communes, au prorata de la population. La participation de la Commune de KERNILIS sera de 512 € T.T.C pour l'année 2019. Le Conseil Municipal, autorise la participation de la commune à la démarche décrite ci-dessus et désigne un élu et un agent référents (M. BIOTEAU Florent et Mme TRANNET Carole).
- Assurance complémentaire du personnel communal : Accord du Conseil Municipal pour l'adhésion de la Commune à la convention de participation telle que mise en œuvre par le CDG 29, à compter du 1er janvier 2019, pour une durée de 6 ans, avec la société CNP/SOFAXIS. Les modalités de versement de la participation de la collectivité, adoptées par délibération du 5 décembre 2017, demeurent inchangées.

IV – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019

M. Le Maire informe l'assemblée que les opérations de recensement de la population se dérouleront sur la Commune du 17 janvier au 16 février 2019. Afin de réaliser la collecte des données, le Conseil Municipal décide la création de deux postes d'agents recenseurs, qui seront rémunérés forfaitairement à raison de 1.650 € brut par agent. Mme TRANNET Carole, rédacteur territorial, est désignée coordonnateur d'enquête et sera chargée du bon déroulement de la collecte.

V – URBANISME : RÉGULARISATION DE CESSIONS

- Acquisition d'un délaissé de voirie : accord du Conseil Municipal pour l'acquisition d'un délaissé de 12 m² environ, au prix de 1 € le mètre carré, propriété de M. MICHEL et Mme PERROT, 3 rue des Glycines. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la Commune.
- Echange de terrains : dans le cadre d'une transaction immobilière, il est nécessaire de régulariser les limites de la propriété de M. LOAEC Daniel, située 6 Kergouesnou.
M. LOAEC cède à la Commune 89 m², la Commune cède à M. LOAEC 116 m², d'où une soulte de 27 m² au prix de 1 € le mètre carré, due par M. LOAEC. Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge du demandeur.
- Vente de terrain : dans le cadre d'une rénovation, il est opportun de régulariser la situation cadastrale de la propriété BIANEIS/APPERY, située 13 Tréverroc. Accord du Conseil Municipal pour la cession de 35 m², au prix de 1 € le mètre carré, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge des acquéreurs.

VI – QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 649 € à l'école de l'Argoat Sacré Cœur de LESNEVEN, pour l'inscription d'un enfant de la Commune en classe spécialisée.
- Autorisation de dépenses d'Investissement avant le vote du Budget Primitif 2019 : accord du Conseil Municipal pour autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'Investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018.

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de la Commune de **KERNILIS**,
Vu le code des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi n° 89-413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière,
Vu le Décret 89-631 du 4 septembre 1989 relatif au Code de la Voirie Routière
Considérant qu'en raison du déroulement des travaux du tirage de la fibre optique, **sur la route départementale n° 28 à l'intérieur de l'agglomération**, effectués par l'Entreprise Constructel Télécommunications, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE :

ARTICLE 1 – Du 5 au 14 décembre 2018, sur la RD 28 (rue des Abers) à l'intérieur de l'agglomération :

- la circulation des véhicules sera réglementée par des feux tricolores ou pilotage manuel par piquets K10,
- Le stationnement sera interdit à l'endroit du chantier.

ARTICLE 2 – Compte tenu du rétrécissement de la voie, la vitesse des véhicules sera limitée et le dépassement interdit.

ARTICLE 3 – La signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise CONSTRUCTEL TÉLÉCOMMUNICATIONS, 34, rue Nicéphore Niépce, 29200 BREST.

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Les nouveaux Kernilisiens sont invités à se faire inscrire sur la liste électorale de la Commune, munis d'un justificatif d'identité (livret de famille ou carte d'identité) et d'un justificatif de domicile (quittance EDF, facture de téléphone récente...).



REPAS TELETHON

Salle polyvalente de KERNILIS

Vendredi 7 décembre à partir de 19h00 : **RACLETTE**

Samedi 8 décembre à partir de 11h30 : **CHILI CON CARNE**

Tarif : 12€/adulte et 8€/enfant (-10ans)

Sur réservation avant le 3 décembre au 02.98.25.50.41 ou repas.telethon@gmail.com



SOCIÉTÉ DE CHASSE

La société de chasse des abers annonce à ses adhérents la fermeture anticipée du lapin à partir du **dimanche 3 décembre**.

ECOLE SAINTE ANNE

Assemblée Générale **mardi 4 décembre** à 20h30. Ordre du jour : Bilans moral et financier, projets, élection des bureaux.

UNC DE L'ABER

- **Samedi 1^{er} décembre** à 11h00, salle multifonctions : **préparation de la journée du 5 décembre**.
- **Mercredi 5 décembre – Kernilis** : Journée d'hommage aux combattants morts pour la France en Afrique du Nord. Cérémonie à Kernilis pour le secteur des Abers. **11h30** : lever des couleurs et cérémonie au monument aux morts, suivi du pot de l'amitié et d'un couscous.



COMMUNAUTÉ LESNEVEN - CÔTE DES LÉGENDES - Tél. : 02.98.21.11.77

Site : www.clcl.bzh

■ **Bac de collecte** - Le Service Public d'Élimination des Déchets (SPED) rappelle aux usagers qu'il est important de noter son nom sur le bac à ordures ménagères. Ceci permet d'éviter un échange de bac entre voisin et par conséquent de payer à partir de 2019 la production de déchets de son voisin. SPED - 0 810 440 500 - tri@clcl.bzh

DIVERS

- **Cherche personnel pour la saison d'endives**, 2 matinées par semaine. Tél. : 02.98.25.79.43.
- **Gouez Françoise Guissény** : **foire aux vins** samedi 8 décembre à partir de 14h00 et dimanche 9 décembre toute la journée.

SPORTS



HERMINE KERNILISIENNE



EQUIPE	HEURE MATCH	LIEU	ADVERSAIRE	HEURE RDV	INFORMATIONS
Samedi 1^{er} décembre					
U6-U7		Plateau à PLOUDANIEL		9h30	
U8-U9		Entraînement de 14h00 à 15h30			<i>Convoqués en U11 : Hugo, Lillian DL, Amaury et Lucas</i>
U11 BREST	10h30	KERNILIS	4 CLOCHERS	9h50	<i>Joueurs convoqués : Quentin, Gabin, Nolan, Yaël, Mathieu, Nolan, Maxence, Aëlic, Noé</i>
U11 PARIS	10h30	KERNILIS	4 CLOCHERS	10h00	<i>Convoqués : Ilan, Aëlik, Riwan, Noha S, Jarod, Thélia, Lillian DL, Amaury, Lucas, Hugo L. Maillots : Ilan</i>
U13	10h30	PLOUVIEN	PLOUVIEN	9h30	
Dimanche 2 décembre					
Equipe A	15h00	KERNILIS	BREST MAHOR	13h45	<i>Equipe de caisse : Jean-Luc</i>
Equipe B	13h00	KERNILIS	LANNILIS	11h45	<i>Match de championnat</i>

HERMINE SPORTS NATURE



- **Mardi** : entraînement à 19h00 - **Jedi** : entraînement à 19h00. Rendez-vous à l'ancienne mairie.

INFORMATIONS PAROISSIALES

- ♦ **Samedi 1^{er} décembre** : messe à 18h00 à Lesneven - **Dimanche 2 décembre** : messe à 9h30 à Plouider et 11h00 au Folgoët.
- ♦ **Samedi 8 décembre** : messe à 18h00 à Lesneven - **Dimanche 9 décembre** : messe à 9h30 à Lanarvily et 11h00 au Folgoët.